

Familles d'Aubière

Les Aubény, une lignée de notaires



Signature d'un contrat de mariage

Les Aubény, une lignée de notaires



C'est un patronyme qui apparaît à Aubière en 1509, lors du procès concernant les prés de Béaude sur la paroisse de Montferrand, aux confins de celle d'Aubière ¹. Peu de temps après, l'un d'eux est le notaire attitré des Jarrie, seigneurs d'Aubière. Pendant plus d'un siècle, cette famille va se succéder dans l'étude notariale d'Aubière. Dès la seconde génération, Guillaume Aubény est déjà notaire royal !



Rédaction d'un contrat de mariage par le notaire royal

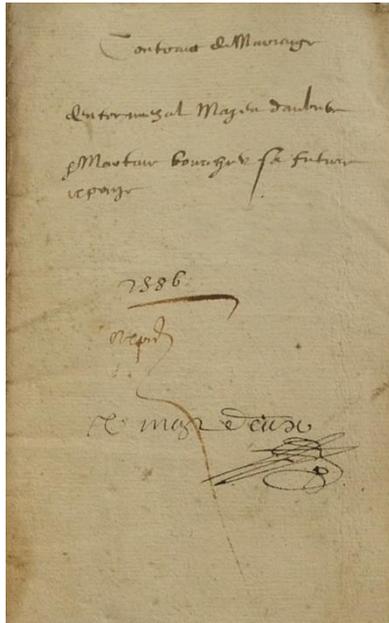
Avant les Aubény, on ne connaît que deux notaires à Aubière : Jamet Dumolin, greffier et notaire ordinaire ; Gabriel Arlaud, un peu plus tard, est cité comme notaire et praticien à Aubière.

- **OLLIVIER AUBENY**

Notaire *ordinaire*, il se marie avant 1570 avec Françoise Dégironde. Il est le père d'une longue lignée de notaires royaux et autres praticiens. Comme nous le verrons par la suite, l'endogamie, chez les notaires aubiérois, est très importante. ²

¹ - *Les prés de Béaude* : à lire sur ce blogue « Entre Aubière et Montferrand ». Un Pierre Aubeny, laboureur d'Aubière, est cité.

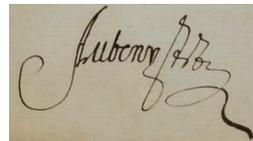
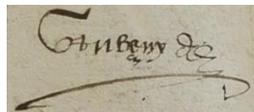
² – *Notaire ordinaire* : on le trouve surtout sous l'appellation notaire seigneurial. Il est commis par un seigneur pour instrumenter en ladite qualité dans l'étendue de la justice de ce seigneur, et il prête serment devant le juge de ce dernier. Ainsi, seuls les seigneurs hauts justiciers ont droit de tabellionage, c'est-à-dire le droit d'avoir un ou



Contrat de mariage entre Michel Mazen d'Aubière et Martine Bourcheix, sa future épouse (1586, chez M^e Guillaume Aubeny).

- **GUILLAUME AUBENY**

Notaire *royal*, il exerce en tant que tel entre 1585 et 1629 ³. Il est le fils d'Ollivier (qui précède) et de Françoise Dégironde. Il se marie successivement à Jehanne Bellot (avant 1590), Jehanne Froment (avant 1610) et Jehanne Seaulme (avant 1630). Il y aura une descendance des trois épouses. Je descends des deux dernières. Sa petite-fille, Blanche Aubény, fille d'Anthoine et de Marie Raynaud, épousera Jehan Dufraise, notaire royal à Romagnat.



A gauche, signature de Guillaume Aubeny, à droite celle de son fils Gilbert.

- **GILBERT AUBENY**

Fils du précédent et de Jehanne Bellot, il succède à son père en son étude d'Aubière. Il y exerce, comme greffier et notaire royal, de 1629 à 1672. Il épouse Antonia Taravant avant 1620.

des notaires. Le notaire seigneurial ne peut instrumenter que dans le ressort de la justice seigneuriale. Le notaire seigneurial n'existe pas dans chaque paroisse. Du fait qu'il ne peut instrumenter que dans les limites de la seigneurie, il ne traite que de petites ventes de quelques quartonnées de terre, quelques baux à moitié ou fermages, et son revenu est faible. En fait, il doit compléter ses maigres revenus en prenant d'autres charges comme fermier (intendant) d'un bien seigneurial, etc... On parle aussi de notaire subalterne ou ordinaire. Même s'il est plus cultivé que les autres, il n'est pas plus riche que le meunier ou le boucher. Pas étonnant qu'il nous arrive de trouver des enfants et des petits enfants de notaire ordinaire ne sachant pas écrire !

³ – Notaire royal : Il est celui qui tient ses provisions du roi, à la différence des notaires des seigneurs ou subalternes, qui tiennent leur commission du seigneur de la justice où ils sont reçus. Le notaire royal peut instrumenter sur toute la province, et traite des affaires plus nombreuses et plus importantes. Les ventes de métairie, les obligations de 1 000 L et au-dessus, sont toujours chez lui. Les seigneurs s'adressent à eux pour les baux à ferme de leur seigneurie, etc... Seuls les notaires du Châtelet peuvent instrumenter dans toute la France.

Comme de nombreux notaires aubiérois, il fera ses « classes » et son apprentissage chez le notaire en poste (en l'occurrence, son père Guillaume) pendant plusieurs années où il l'assistera et fera office de témoins sachant signer.

- **GERAUD AUBENY**

Frère du précédent, il est fils de Guillaume et de Jehanne Froment. Il n'exercera qu'en tant que praticien avec son père et son frère Gilbert qui rachètera la charge de notaire royal de Guillaume. Il est l'époux de Marie Serin depuis 1640.



- **JULIEN AUBENY**

Il est né vers 1620 de Gilbert et Antonia Taravant. Notaire royal, il succède à son père à partir de 1672. Il est l'époux depuis 1660 environ de Françoise de Becayne. ⁴

- **MAURICE AUBENY**

Frère du précédent, il est d'abord praticien à l'étude de son frère Julien, puis notaire royal et avocat en parlement à Clermont. Il a épousé, le 4 février 1676 par contrat passé chez M^e Ducret à Clermont (5 E 2 129), Amable Jesseaume. Le mariage religieux a eu lieu le 17 février à Aubière.

Sa fille, Catherine, épousera, le 13 juin 1702 à Aubière, Antoine Laborieux, praticien et notaire à Aubière.

© - Pierre Bourcheix, 2006, 2024

⁴ – Sa fille Anne épousera par contrat du 9 janvier 1682, passé chez M^e Maloet à Clermont (5 E 37 836), Pierre Tiolier, fils de Jean et de Françoise Celme, qui fut notaire royal et procureur d'office à Aubière entre 1689 et 1712.